

LEADER 2023-2027

GAL Auvergne-Rhône-Alpes Tarentaise Arlysière Maurienne

FICHE PROJET

Date du document	03/09/2024
Référence de l'appel à projet	501-AURAGAL012-FA2-AAP2.1 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »
Objectifs stratégiques visés	« Renforcer l'offre de services alliant proximité et lien social » « Encourager les activités liées à la culture et au patrimoine »
Objectifs opérationnels visés	« Développer et promouvoir une offre culturelle et patrimoniale pour tous » « Créer, renforcer et/ou mettre en réseau des espaces liés à l'animation de la vie sociale et au « mieux-vivre ensemble », au partage de savoir-faire et de compétences »

INTITULE DE L'OPERATION

Aménagement d'un espace intergénérationnel

Dates début et fin prévisionnelles (MM/AAAA)	Notification du marché de travaux : 01/2025 Ouverture au public : 09/2025
--	--

PORTEUR DE PROJET

Raison sociale	Commune de Grésy-sur-Isère
Statut	Commune
Représentant légal	François GAUDIN, maire
Responsable du projet	Frédérique CARRABIN, DGS

SITUATION GEOGRAPHIQUE DU PROJET (cocher le ou les territoires)

<input type="checkbox"/> Tarentaise	<input checked="" type="checkbox"/> Arlysière	<input type="checkbox"/> Maurienne
-------------------------------------	---	------------------------------------

DIMENSION TERRITORIALE

<input type="checkbox"/> Communale	<input checked="" type="checkbox"/> Plusieurs communes	<input type="checkbox"/> SCoT	<input type="checkbox"/> Echelle GAL
------------------------------------	--	-------------------------------	--------------------------------------

Si le projet se situe à Albertville, joindre un argumentaire pour démontrer en quoi il bénéficie au territoire rural du GAL TAM

Si le projet vise l'AAP 3.1., justifier l'éligibilité « centre-bourg »

DESCRIPTIF DU PROJET

Contexte :

Grésy-sur-Isère est une commune située dans l'arrondissement d'Albertville comptant environ 1 200 habitants. Cette commune porte un projet d'aménagement en plein air qui jouxte le stade omnisport « Jean-Baptiste MANZONI », sur un terrain situé dans le territoire de Montailleux (700 hab.), une commune voisine qui est par ailleurs associée au projet.

Le stade omnisport existant faisait jusqu'en 2022 partie des équipements d'intérêt communautaire relevant de la Communauté d'agglomération Arlysère. Cependant, considérant que cet EPCI n'était plus en capacité d'assurer une gestion optimale de cet équipement et que les communes sont en mesure de garantir la continuité du service, le stade « Jean-Baptiste MANZONI » a été transféré aux communes de Grésy-sur-Isère et de Montailleux à compter du 1er janvier 2023. En conséquence, les deux communes sont devenues à cette date propriétaires en moitié indivis des parcelles constituant le terrain d'assiette à la fois du stade existant et du projet d'aménagement qui fait l'objet de la présente demande de subvention au titre du programme LEADER.

Les communes de Grésy-sur-Isère et de Montailleux ont par la suite lancé de concert des travaux de réflexion portant sur la conception d'un projet d'aménagement d'équipements sportifs, culturels et d'agrément, répondant aux besoins de la population dans sa diversité d'âges et de situations. Il a été convenu que la Commune de Grésy-sur-Isère assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Objectifs du projet :

1. Renforcer l'offre de services au public dans un territoire rural et résidentiel, dont la population s'est considérablement accrue : Grésy-sur-Isère a gagné 312 habitants entre 1990 et 2020 (+35%) et Montailleux 201 sur la même période (+42%).
2. Favoriser les activités culturelles et festives en plein air : les activités culturelles et festives sont généralement organisées en intérieur à Grésy-sur-Isère (à l'Espace multi-activités par exemple) comme à Montailleux (au café associatif « La Cure » ou à la salle polyvalente).
3. Réduire le phénomène « d'écart générationnel » constaté au niveau local comme au niveau national, en faisant se rencontrer des habitants d'âges divers qui habitent le même territoire, sans toujours avoir l'occasion de partager des activités.

Actions prévues :

Le projet d'aménagement est notamment composé d'équipements culturels en plein air : une scénette, des gradins en amphithéâtre et des murs d'expression graphique.

Ces équipements culturels sont compris dans un projet d'aménagement plus global, composé d'équipements sportifs (un skate-park, un terrain de basket 3x3, deux terrains de pétanque et un terrain multisports) et de mobilier d'agrément (bancs, tables de pique-nique et jeux divers pour les enfants). Le détail figure dans l'avant-projet joint au dossier de demande de subvention. La demande de subvention au titre du programme LEADER ne porte que sur le volet culturel du projet d'aménagement.



Aperçu des équipements culturels, insérés dans le projet global d'aménagement (Agence ROSSI)

Les équipements culturels sont prévus pour soutenir la vitalité sociale : la scénette en plein air et les murs d'expression graphique seront notamment mis à disposition de l'école primaire et des associations locales telles que Grésy Action Culturelle et l'Harmonie de Grésy (théâtre et concerts), le comité des fêtes ou encore le club des aînés.

Ce seront des équipements de proximité, rapidement accessibles depuis le centre-bourg de Grésy-sur-Isère et l'école primaire, située à 350 mètres à pied.

Ce seront également des équipements en accès libre : au-delà de leur utilisation par les associations, tous les équipements sont projetés sur un site auquel les habitants pourront accéder librement, avec une visée intergénérationnelle.



Gradins béton droits
13.5(L)x0,50(l)x0,45(H)m



Scénette béton sablé blanc/ocre
10x6m



1 Murs béton graph.
Dimensions:2.50(h)x7(L)x0.20(l)m

Références visuelles des équipements culturels projetés (Agence ROSSI)

Public cible :

Une impulsion particulière sera donnée par les élus et les acteurs locaux pour que le site soit approprié et animé tout au long de l'année par les associations locales, par l'école, par le comité des fêtes, par le club des aînés...

Le projet ayant une forte dimension intergénérationnelle, l'objectif est que le site soit approprié par tous les groupes d'âges, de la petite enfance au grand âge.

Résultats attendus :

L'opération sera réussie si, au bilan des trois premières années d'utilisation, le site est occupé du lundi au dimanche, accueille une grande variété de groupes d'âges et est utilisé régulièrement par au moins trois associations locales.

Par ailleurs, un autre résultat attendu est la participation d'une structure d'insertion aux travaux d'aménagement du site. En effet, le maire de Grésy-sur-Isère, qui est par ailleurs directeur de la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien, envisage de réserver un lot du marché de travaux à une structure d'insertion par l'activité économique. La région d'Albertville et plus généralement la Savoie constituent un territoire qui compte de nombreuses structures d'insertion : des organismes tels que la Mission Locale Jeunes d'Albertville, Tremplin 73, Tarentaise Vanoise Insertion ou l'ESAT des 4 Vallées pourraient être intéressés par exemple par des travaux paysagers ou de menuiserie.

Considérant que les administrations publiques doivent prendre leur juste part pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi, de par leur âge, leur état de santé ou leur précarité, il est donc envisagé de mobiliser le levier de la commande publique pour qu'une partie des travaux puisse être réalisée par une structure d'insertion locale.

Se référer à la grille de sélection annexée à l'appel à projet. Plus l'argumentaire sera clair et détaillé, plus le passage en sélection sera facilité.

REPONSES AUX CRITERES D'EVALUATION**Prise en compte de la transition énergétique et écologique :**

Le projet présente plusieurs vertus au plan environnemental :

- les arbres existants seront préservés, tandis que des arbres supplémentaires et de la végétation seront ajoutés dans l'aménagement du site
- là où l'usage du béton n'est pas incontournable pour raisons de sécurité ou de résistance aux intempéries, le bois a été privilégié pour une bonne intégration dans l'environnement : les deux terrains de pétanque et la scénette seront bordés de bois, tandis que des jeux pour enfants seront également des jeux en bois
- l'éclairage du site sera assuré par des luminaires LED à énergie solaire.

Par ailleurs, la volonté des élus est de limiter l'usage de la voiture au strict nécessaire : seulement 5 places de stationnement seront aménagées, dont 1 pour personnes à mobilité réduite. Il n'a pas été jugé opportun de créer un vaste parking sur le site, car seulement quelques centaines de mètres seulement de trajet à pied ou à vélo sont nécessaires pour s'y rendre (le site est par exemple situé à 350 mètres à pied de l'école primaire de Grésy-sur-Isère).

Valeur ajoutée par rapport à l'existant :

Ce nouveau site permettra aux associations et aux habitants d'organiser des activités culturelles et festives en plein air, car actuellement, la plupart d'entre elles sont organisées en intérieur à Grésy-sur-Isère (à l'Espace multi-activités par exemple) comme à Montaille (au café associatif « La Cure » ou à la salle polyvalente).

D'autre part, la principale valeur ajoutée du projet est sa dimension intergénérationnelle : les équipements culturels feront se rencontrer des habitants d'âges divers, qui n'ont pas toujours l'occasion de partager des activités alors qu'ils habitent le même territoire.

Concertation, approche partenariale :

Les communes de Grésy-sur-Isère et de Montailleir ont organisé de concert des réunions de travail sur la conception du projet, avec l'assistance technique du cabinet ROSSI. L'approche partenariale est très poussée dans ce projet, puisque les travaux de réflexion ont associé des élus ainsi que de nombreux acteurs locaux : l'école maternelle et élémentaire Cybelle, l'association de football Haute Combe de Savoie, la section basket de Grésy-sur-Isère, l'association Grésy Action Culturelle, l'Harmonie, le Club des aînés ruraux, les associations Anim'Grésy et Écho de Grésy, ainsi que l'animateur jeunesse de la communauté d'agglomération Arlysère.

Innovation :

Loin d'être anecdotique, la vocation intergénérationnelle donne au projet son caractère innovant. Cette ambition rejoint celle de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, qui promeut depuis l'édition 2022 du « Forum des solutions » un nouveau modèle d'aménagement du territoire ayant pour thème « la ville intergénérationnelle ». Confrontées au vieillissement de leur population ainsi qu'au défi de l'attractivité de leur territoire pour les étudiants, les actifs et les familles, les collectivités locales doivent imaginer des projets innovants d'habitat, de mobilité et d'équipements publics qui visent à « construire du lien social intergénérationnel » et à « faire ville ensemble ».

Ainsi, les projets innovants de « ville intergénérationnelle » sont conçus selon trois principes :

1. Dès la phase de conception du projet, intégrer les attentes et les rythmes de vie des usagers quelle que soit leur génération : les jeunes enfants, les adolescents et les adultes, y compris les plus âgés.
2. Penser l'aménagement projeté comme un moyen de lutter contre l'isolement des personnes âgées de plus de 60 ans ; aujourd'hui plus de 80% d'entre elles sont autonomes et pour autant, ont un rythme de vie différent (activité professionnelle ou retraite, veuvage, grand-parentalité, etc.) ; les plus de 60 ans doivent se sentir les bienvenus dans l'espace public au même titre que les autres générations.
3. Cesser de compartimenter l'aménagement de l'espace pour, au contraire, rapprocher les usages, mixer les équipements et ainsi, rapprocher les usagers entre eux. Par exemple, en « mixant » sport et culture, en proposant sur le même site un terrain de pétanque et un skate-park, en plaçant des jeux pour enfants à proximité des gradins et de la scénette.

Suivi-évaluation envisagés :

L'occupation du site et son animation seront particulièrement suivis par le maire de Grésy-sur-Isère et ses adjoints, en lien avec les élus de Montailleir et les associations locales. Des points d'étape seront faits en commission municipale « cadre de vie - animation ».

Effet levier de la subvention :

L'obtention d'une subvention au titre du programme LEADER permettra à la Commune de Grésy-sur-Isère de pouvoir lancer les travaux. Si une subvention de 40 000€ est attribuée, celle-ci aura un effet levier significatif de 2,5 puisque pour 1 euro de subvention 2,50 euros seront investis localement.

ASPECTS FINANCIERS

Type de dépenses

X Investissement

Fonctionnement

Investissement & fonctionnement

Montant total prévisionnel du projet global (€ HT) : 616 981,80 € HT estimés pour les travaux, la maîtrise d'œuvre et les imprévus, étant précisé que les travaux représentent une part de 555 438 € HT.

Montant de dépenses éligibles présentées au titre du volet culturel du projet (€ HT) : 100 516,34€

Plan de financement prévisionnel présenté (€ HT)

FEADER (LEADER)	Cofinancement	Autofinancement	TOTAL
40%	13%	47%	100%
40 000€	13 029€*	47487,34€	100 516,34€

**ventilation de la DETR 2024 attribuée par le préfet : 72 000€ rapportés à un montant prévisionnel de travaux de 555 438€ HT pour le projet global.*